

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



## Experts en Automobile

Salarié-e des TPE, qui travaille dans une petite entreprise de moins de 11 salarié-e-s dans le secteur des avocats, des offices ministériels, de l'expertise, des entreprises de service du numérique, des bureaux d'études ou des prestataires de services, la **Fédération CGT des Sociétés d'Etudes** assure ta défense depuis des années.

Donne-lui la force nécessaire pour continuer en votant pour les listes CGT.

Mais cette confiance, que tu nous donnes avec ton vote, implique pour notre organisation des devoirs envers toi. Nous nous devons :

- ▶ D'être à ton écoute afin d'élaborer

en commun les revendications qui seront portées, en ton nom, dans les différentes instances de négociations, afin de faire évoluer tes droits en mieux, voire d'en créer de nouveaux ;

- ▶ De te tenir informé-e régulièrement des négociations en cours au niveau de la branche ou interprofessionnelles, mais aussi sur l'évolution du droit et de son impact sur ton quotidien ou futur ;
- ▶ De pouvoir te renseigner sur tes droits et te conseiller sur les moyens de les faire appliquer.

**Voilà notre engagement envers toi.**

**Les revendications collectives, décidées par les salarié-e-s de la branche, que nous allons porter ensemble sont les suivantes :**

- ▶ Une **revalorisation salariale annuelle** qui tienne compte à la fois de l'augmentation du coût de la vie mais aussi qui permette aux salarié-e-s de vivre dignement. La CGT revendique une entrée de grille de qualification à 1.800 €. Certain-e n'hésite pas à nous dire que cette proposition est irréaliste. Les mêmes, biens sûrs, qui ne savent pas ce que veut dire vivre avec moins de 1.800 € aujourd'hui. Nous
- ▶ La **réduction du temps de travail** significative, en lien avec le développement des outils numériques, permettrait à chacune et chacun de pouvoir disposer de suffisamment de temps pour s'épanouir hors travail, mais aussi de générer des emplois supplémentaires.
- ▶ La **défense des spécificités de la profession**, notamment pas une révision

avons obtenu qu'aucun cadre ne soit payé en-dessous du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale, nous devons obtenir qu'aucun salarié ne soit payé en dessous de 1.800 €. Cela signifie une reconstruction de la grille salariale à partir de ce montant.

*Quelques chiffres de la profession :*

- ▶ 500 entreprises et 5 500 salarié-e-s.
- ▶ Recul de la part des TPE lié à des regroupements d'entreprise.
- ▶ Concentration dans trois régions tant pour le nombre d'entreprises que pour celui des salarié-e-s : Ile-de-France, Auvergne Rhône-Alpes et Hauts-de-France.
- ▶ Plus de 50% des salarié-e-s sont des hommes.
- ▶ Une proportion de salarié-e-s âgé-e-s de 35 à 49 ans la plus importante avec un poids des seniors qui s'accroît.
- ▶ Peu de cadres et peu d'employé-e-s, moins de 15% pour chacune des catégories. Une proportion de techniciens et agents de maîtrise très importante.

*Objectif de la branche pour conserver sa spécificité : rapprochement avec une ou plusieurs autres branches.*

du « triangle » de décisions experts-assureurs-consommateurs afin que l'expertise automobile redevienne complètement indépendante et que le consommateur puisse choisir librement son expert. Face aux lobbies des compagnies d'assurance, la bataille ne peut être gagnée que si nous sommes capables de mobiliser.

- ▶ La **sauvegarde des spécificités de la branche** face à l'obligation de rapprochement des branches imposée par le gouvernement est notre objectif. La CGT sera donc extrêmement vigilante quant à la préservation des garanties sociales et de l'APASEA.

# Petites entreprises oui, n

Ton vote, ajouté aux voix obtenues lors des élections professionnelles dans les entreprises de plus de 10 salarié-e-s va déterminer la capacité de notre organisation à agir en ton nom et dans tes intérêts.



## La représentativité de branche et nationale

Cela correspond au poids d'une organisation syndicale lors de la signature d'un accord qu'il soit de branche, national ou interprofessionnel.

Pour qu'un accord soit valable, il faut qu'il ait été signé par un ou plusieurs syndicats représentant 50% des voix exprimées lors d'un dernier processus électoral.

La question de savoir qui est, ou non, la première organisation syndicale au niveau national est secondaire. L'important, c'est d'avoir les moyens de peser utilement dans les négociations à tous les niveaux, afin de créer le rapport de force nécessaire au maintien de tes droits voire à l'acquisition de nouveaux permettant une réelle amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des salarié-e-s. C'est en cela qu'il est primordial qu'un nombre important de voix se porte sur les listes CGT.



## La composition des Conseils de Prud'hommes

Le nombre de conseiller-ère-s attribué à chaque organisation syndicale est défini par le nombre de voix obtenues par chacune d'elles dans les entreprises dépendant du périmètre géographique de compétence du Conseil de Prud'hommes.

Par ton vote, tu participes à la désignation des juges prud'hommes. Les élu-e-s CGT aux Conseils de Prud'hommes, sont reconnu-e-s, dans les départements, pour leurs compétences et sur le respect du droit du travail et des conventions collectives. Ils/elles ont à cœur la défense des intérêts des travailleuses, des travailleurs, sans « petits arrangements ».

Partout en France, nous leur devons l'élaboration de jurisprudences, le plus souvent confirmée par la Cour de cassation, qui apporte une interprétation plus favorable aux salarié-e-s des textes légaux et conventionnels.



## La composition des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI)

Les salarié-e-s des TPE doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits que les autres salarié-e-s, et notamment celui d'être représenté-e-s. Ta représentation est assurée au sein des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles. Une instance qui doit permettre de gagner des droits nouveaux.

Mais là encore le nombre de représentant-e-s de chaque organisation syndicale sera déterminé en fonction du score obtenu par chacune d'elles.

Grâce à l'intervention des mandaté-e-s CGT au sein des CPRI, nous avons réussi, un peu partout, à mettre en place un processus de prévention des conflits, dont l'objectif est de préserver l'emploi et de limiter les contentieux prud'hommes. Mais aussi, dans un cadre plus large, à développer les pratiques qui visent à impliquer les salarié-e-s dans les procédures de santé, sécurité et pénibilité au travail. Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, nous avons été force de propositions dans l'accompagnement des entreprises pour mettre en sécurité leurs salarié-e-s.

Mais d'autres droits nouveaux sont à conquérir comme par exemple, permettre aux salarié-e-s de partir en formation professionnelle sur leur temps de travail en garantissant la prise en charge de leur salaire.

**Pour une réelle défense de tes intérêts et pour l'amélioration de tes conditions de vie et de travail, donne toi le droit. VOTE CGT !**

# mais pas de petits droits !

## Notre bilan depuis 2016

Vous aviez, lors du dernier cycle électoral, voté à 29,23% dans les TPE pour la CGT. Au global, dans la branche, nous avons fait 20,99%. C'est un bon résultat mais bien insuffisant pour peser significativement dans la branche et au niveau national.

## Au niveau de la branche

- ▶ **Prévoyance et complémentaire santé** : Dès janvier 2017, nous avons obtenu une baisse des cotisations de la prévoyance et une meilleure garantie décès. Il reste la question du Haut Degré de Solidarité qui semble bien mal apprécié par l'organisme qui a en charge la Complémentaire Santé. En effet, dans l'accord, il est prévu que la cotisation soit remontée à la branche. Cela permet de faire bénéficier des actions relatives à la santé de l'ensemble des salarié-e-s de la branche.
- ▶ **Tout au long de cette période**, la CGT a participé activement au suivi des régimes de branche sur la complémentaire santé et la prévoyance lourde. Notre objectif est de faire en sorte que les régimes restent équilibrés afin de préserver à la fois les prestations délivrées et une cotisation « raisonnable ».
- ▶ **Classification** : Dans la foulée, nous avons signé une nouvelle classification avec une grille de salaire où tout cadre a une rémunération égale ou supérieure au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.
- ▶ **Absences pour évènements familiaux** : Nous avons été aussi moteur, dans la négociation concernant les absences pour évènements familiaux sans réduction de la rémunération, en apportant des garanties supérieures aux dispositions légales.
- ▶ **Egalité professionnelle** : La CGT a aussi signé l'accord con-

cernant l'égalité professionnelle, la mixité et la parité entre les femmes et les hommes. Cet accord n'est pas révolutionnaire, mais il rappelle un certain nombre d'éléments structurels que l'employeur ne peut ignorer.

- ▶ Concernant la **formation professionnelle**, la CGT n'a pas ménagé ses efforts afin d'obtenir un accord sur la formation professionnelle, un accord sur une contribution conventionnelle et un accord dit « ProA ». L'objectif de l'ensemble de ces accords est de permettre la multiplication des actions de formation pour les salarié-e-s
- ▶ **Sur la question salariale**, nous refusons de signer en général des accords d'augmentation des salaires. Nous estimons que les premiers niveaux de la grille sont nettement insuffisants et qu'il faudrait revoir ceux-ci. Il nous paraît effectivement difficile de vivre correctement avec de tels niveaux de salaire.

## Au niveau national

Ainsi, après avoir organisé la « casse du Code du travail » en 2017, c'est aux demandeurs d'emplois de payer leur crise économique et sociale avec pour conséquence une détérioration des conditions de vie des chômeurs.

Enfin, et la bataille n'est pas terminée, nous continuons à rester mobiliser contre le projet de réforme des régimes de retraite. Cette réforme aura pour résultat, si elle venait à s'appliquer, une baisse générale des pensions avec notamment la prise en compte de l'intégralité de la carrière au lieu des 25 meilleures années ... sans gommer les périodes creuses liées aux périodes d'inactivité dont les femmes seraient les premières victimes.

## L'APASEA, socialement et culturellement vôtre !

L'APASEA, **Association Paritaire des Actions Sociales et culturelles des Experts en Automobile**, est une « institution » structurante de notre branche. Elle permet à chacune et chacun de bénéficier d'un certain nombre d'actions sociales et culturelles. C'est, il faut le noter, la seule branche ayant ce type d'association qui joue un peu le rôle d'un Comité Social et Economique en matière de prestation sociales et culturelles.

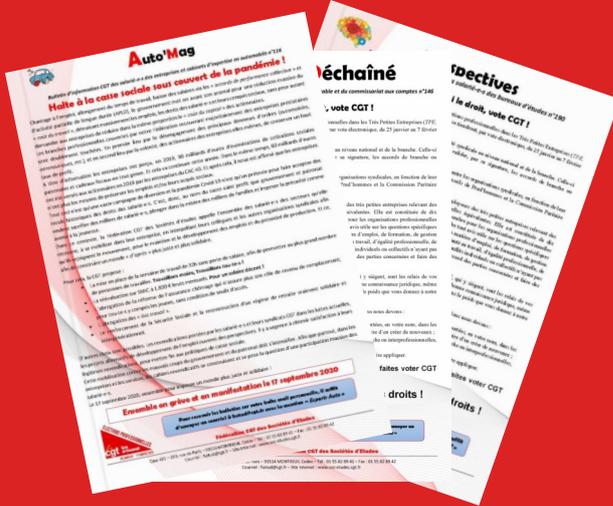
Au fil des années, nous tentons toujours d'améliorer les prestations que cela soit sur la billetterie, les subventions, ...

C'est dans ce cadre que la CGT joue pleinement son rôle tant dans le gestion des actions que dans les nouvelles propositions. Vice-président, l'administrateur CGT prend toute ses responsabilités au côté du Président.

Nous restons à votre écoute pour toute demande. L'APASEA a besoin de vos remarques et suggestions pour se renouveler et continuer à être ce merveilleux outil à votre disposition.

# Gardons le contact !

Via notre site Internet : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>



Nous t'informons régulièrement, via des bulletins spécifiques, sur l'actualité de la branche, notamment sur le déroulement des négociations en cours.

Ils sont envoyés par télécopie aux entreprises. Mais si tu souhaites les recevoir sur ta boîte de messagerie personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « BI EXPERTS AUTO »



Via les réseaux sociaux



[facebook.com/fsetud](https://facebook.com/fsetud)



[twitter.com/FSETUD](https://twitter.com/FSETUD)



[Youtube.com/fsetud](https://Youtube.com/fsetud)



[linkedin.com/in/fédération-cgt-des-sociétés-d'étude-53322b175](https://linkedin.com/in/fédération-cgt-des-sociétés-d'étude-53322b175)

Via notre application mobile



TÉLÉCHARGER NOTRE APPLICATION,  
Fédération CGT des Sociétés d'Études

- Connaissez-vous l'actualité de votre branche ?
- Êtes-vous informés sur vos droits ?
- Savez-vous comment fonctionne le syndicalisme ?
- Comment nous contacter ? Où nous rencontrer ?

S'informer pour comprendre,  
comprendre pour transformer !

DISPONIBLE SUR :



**Fédération CGT des Sociétés d'Études**

263, Rue de Paris

Téléphone : 01 55 82 89 41

Case 421

Télécopie : 01 55 82 89 42

93514 Montreuil cedex

Courriel : [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr)

Site Internet : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>

